



TITRE SPÉCIFIQUE COVID-19

Thématique :

Présidence

Administration et Finances

Haut Niveau

Formation & Emploi

Marque

Clubs, Jeunesse & Territoires

Compétitions & Vivre Ensemble

Affaires juridiques et Institutionnelles

3x3

Destinataires :

Comités

Ligues

Ligues et Comités

Ligues, Comités et Clubs

CTS

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

- Entrée en vigueur du Titre Spécifique Covid-19 pour la saison sportive 2022/2023.

Le Bureau Fédéral de la FFBB, réuni le 9 septembre 2022, a, conformément à ses prérogatives, décidé d'acter l'entrée en vigueur d'un Titre Spécifique Covid-19 pour la saison sportive 2022/2023.

Ce Titre Spécifique publié sur le site internet de la Fédération permet d'encadrer la procédure en cas de non-déroulement d'une rencontre pour cause de joueurs et/ou d'entraîneurs testés positifs à la Covid-19 ou cas contact nécessitant une mesure d'isolement.

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition.

Contact :

E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice

Audrey BOURGEON
Juriste

Vérificatrice

Amélie MOINE
Directrice du Pôle Affaires
Juridiques et Institutionnelles

Approbateur

Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général

Référence

2022-09-16 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI TITRE SPECIFIQUE COVID-19